

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ALZON

## SEANCE DU 14 AVRIL 2025

### Nombre de conseillers :

En exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 11

### Date de convocation :

8 avril 2025

### Date d'affichage :

10 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, lundi 14 avril 2025, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Roger LAURENS, Maire.

**Présents :** Sabine GRZYB, Odile COLOMB, Marie-Hélène VIVENS, Elodie BRUN, Gérard ABRIC, Yannick BOURRIE, Alain BOUTONNET, Dominique CAUVAS, Roger LAURENS, Sylvain TARDIF.

**Excusé :** Jacques BOUTONNET procuration à Alain BOUTONNET.

Secrétaire de séance : Alain BOUTONNET

## OBJET : ADMISSIONS EN NON VALEUR

Au vu de l'état présenté par le Trésorier du SGC Sud Cévennes relatifs aux admissions en non-valeur à prendre en compte dans le budget de la COMMUNE 2025, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cet état de produits irrécouvrables joints, à savoir :

### SUR LE BUDGET COMMUNAL

La somme à prendre en compte est de **113.28 €** dont les crédits sont prévus au Budget Primitif 2025 au compte 6541.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**APPROUVE**, à l'unanimité, la prise en compte, dans le budget primitifs 2025 de la commune, l'état d'admission en non-valeur pour le montant précisé ci-dessus.

Le Maire,

Roger LAURENS



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.